Gaston Monnerville

CLEMENCEAU

LES GRANDES ÉTUDES HISTORIQUES

Fayard

1

L'Assemblée de Bordeaux

« ... *L'épreuve commença pour moi dans cette assemblée de Bordeaux.* »

(G. Clemenceau,
discours du 1er mars 1918.)

1er mars 1871. Depuis plusieurs semaines, l'Assemblée nationale siège à Bordeaux, au Grand-Théâtre municipal transformé en palais législatif. Elle s'est proposé d'affirmer la représentation nationale. Elle tente de siéger librement, loin de l'ennemi, et de délibérer, loin de la contrainte, sur les suites de la défaite. Elle attend, dans l'inquiétude, les propositions de paix de l'Allemagne.

Le 4 septembre, le peuple de Paris avait renversé l'Empire. Tout à l'allégresse de retrouver la République, il en avait presque oublié les Prussiens. Il était vite, hélas! revenu à la réalité, comme la province, où Gambetta avait déployé le prestigieux effort de défense nationale qu'a retenu l'Histoire. Il avait fallu « se battre en organisant, et organiser en se battant [1] » — tout improviser sous le feu de l'ennemi. Mais les efforts de Gambetta, aidé et soutenu par Freycinet, frêle nature « cachant une incroyable puissance de travail, un ressort toujours tendu [2] », n'avaient pu empêcher la capitulation de Paris, et la défaite.

Aussi Assemblée et Gouvernement avaient-ils décidé de se

1 et 2. Arthur Ranc : *Souvenirs*, Édit. Édouard Cornely, 1913, pp. 178-179.

transférer à Bordeaux. Pour éviter le pire, pensaient certains, il faut traiter avec l'ennemi. Négocier, certes, répliquaient les républicains, mais dans l'honneur et la dignité, et en sauvegardant la République. « Si l'on ne tient pas ferme à Bordeaux, proclamait Blanqui, la République est perdue. »

Or, l'Assemblée élue quelques semaines plus tôt, le 8 février 1871, comprend une majorité composée de modérés, de « réactionnaires », et de monarchistes. Émile Zola, alors correspondant à Bordeaux du quotidien parisien *La Cloche*, les décrit ainsi, dans sa chronique du 15 février : « Imaginez tous les hobereaux du temps de Charles X et de Louis-Philippe, soigneusement conservés, bien qu'un peu couverts de poussière... Braves gens, qui ont vécu dans leurs terres depuis la chute de la monarchie, et qui viennent de quitter leurs fermiers pour assister à la curée de la République [1]. » Élus sur les listes de coalition composées d'hommes qui craignaient le succès de Gambetta, l'Assemblée est, dans sa grande majorité, favorable à la paix, une paix rapide qui arrête définitivement les hostilités. Sur six cent cinquante-trois députés, un tiers seulement constitue l'opposition républicaine, la *gauche*. Parmi eux, Ranc, Delescluze, Victor Hugo, Victor Schœlcher, Edgard Quinet, Rochefort, Louis Blanc, Lockroy, Scheurer-Kestner, et Gambetta, élu dans dix départements à la fois, qui a choisi l'Alsace, et que tous tiennent pour le chef de l'opposition.

En ce 1er mars 1871, l'atmosphère est lourde. Fièvre en ville et fièvre dans l'Assemblée. Dans les galeries du public, beaucoup de monde; ce même public que l'on trouve à toutes les « générales » des Assemblées politiques. Dans la salle, lentement remplie par les députés, l'allure générale est de tristesse, de gêne, et même d'accablement.

Aucune des séances tenues par l'Assemblée, depuis sa première réunion, à Bordeaux, n'a apporté des motifs de satisfaction, ni même d'espérance. Le 13 février, à la séance inaugurale, Jules Favre, avec gravité et non sans émotion, avait remis à l'Assemblée les pouvoirs du gouvernement de la Défense nationale. L'Assemblée avait maintenu provisoirement, à leurs postes, les ministres démissionnaires, pour obtenir une prolongation de l'armistice, et jusqu'à ce qu'un gouvernement régulièrement nommé les eût remplacés.

Cette même séance avait été marquée par un incident profondément pénible, qui, dès ses débuts, révélait l'intolérance

1. Émile Zola : *La République en marche*, Édit. Fasquelle, t. I, p. 19.

de la majorité. Giuseppe Garibaldi, présent à la séance, avec sa casaque rouge, et son large feutre brun, soldat au visage énergique et calme, avait adressé sa démission de représentant au président d'âge, M. Benoist d'Azy. Élu par plusieurs départements « pour aider au salut de la France républicaine » après avoir combattu pour elle, il n'entendait pas siéger dans une Chambre dominée par une majorité « réactionnaire ». Il est vrai, au demeurant, qu'il n'avait pas mission de faire acte politique en France. Mais il n'eut pas loisir d'expliquer son attitude : la parole lui fut refusée, à l'indignation unanime des républicains de l'opposition. Victor Hugo s'étant levé pour protester contre l'offeuse ainsi faite à l'illustre patriote italien, qui avait mis son épée au service de la France, la majorité monarchiste et réactionnaire l'empêcha de parler.

La rue n'était pas d'accord avec l'Assemblée. Le soir, à sa sortie du Grand-Théâtre, Victor Hugo fut l'objet d'une immense ovation de la part de la foule qui stationnait place de la Comédie; ovation à laquelle s'associèrent les personnes surgies aux fenêtres des immeubles voisins. La Garde nationale, elle-même, chargée du service d'ordre autour de l'Assemblée, s'associa à l'hommage spontané de la rue, en criant : « Vive Victor Hugo! Vive la République! »

Cet incident n'avait pas manqué d'avoir sa répercussion au sein même de l'Assemblée dont il avait accru la nervosité. Le 16 février, lorsque vinrent en discussion les validations des élections de la Seine, il fut évoqué par la droite. Lockroy intervint vigoureusement et prit la défense des républicains. Cela, en l'absence de Gambetta, non encore arrivé à Bordeaux et attendu avec autant d'impatience que Thiers; Léon Gambetta dont ceux qui le connaissaient savaient qu'il ne pourrait adopter qu'une attitude patriotique à la hauteur des malheurs de la patrie, et favorable à l'instauration définitive de la République.

L'orage ne fit que croître, et le malaise s'accentuer au cours de la séance du lendemain, 17 février. Séance triste et mémorable, hélas! qui s'était ouverte dans un climat d'attente anxieuse, de fièvre et d'incertitude, de crainte et d'espoir mêlés. Thiers n'arrivait toujours pas de Versailles. Pourtant, Dufaure et ses amis avaient préparé la proposition de loi tendant à le désigner comme chef de l'Exécutif, avec mission de poursuivre et de faire aboutir les négociations en vue de la paix. L'impatience et l'anxiété marquaient tous les visages.

Soudain, Keller, l'un des représentants de l'Alsace et de la Lorraine, avait demandé la parole. Il monta à la tribune, et un grand souffle passa sur l'Assemblée. Avec cette gravité

un peu solennelle si coutumière aux Alsaciens, et qui s'accentue encore dans les heures dramatiques de leur existence, Keller vint donner connaissance d'une proposition présentée par l'unanimité des représentants des provinces de l'Est, parmi lesquels figuraient notamment Léon Gambetta, Kuss, maire de Strasbourg — qui devait mourir à Bordeaux peu de jours après —, Scheurer-Kestner, Keller lui-même. Dans un silence lourd, avec un calme apparent, qui cachait mal un profond bouleversement, il parla : « Je suis convaincu que la proposition que je viens déposer sur le bureau de la Chambre, et que vous me permettrez de vous lire, aura votre assentiment unanime; car il s'agit de notre honneur, de notre unité nationale, et, sur ce point, il ne saurait y avoir de dissidence dans une Assemblée française. »

Et ce fut la poignante protestation des Alsaciens et des Lorrains contre toute cession éventuelle à l'Allemagne; protestation, dit Keller, « qui est l'expression de la volonté unanime des populations ». Ce fut l'affirmation passionnée « qu'associées depuis plus de deux siècles à la France, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune », ces deux provinces entendaient « signifier à l'Allemagne et au monde l'immuable volonté de l'Alsace et de la Lorraine de rester françaises ». Sans emphase vaine, il proclama, élevant l'instant au plus haut degré du pathétique : les populations de l'Est, qui se sont tant battues, sont prêtes à se battre encore; « elles déclarent solennellement nul et non avenu tout acte décidé, soit par une Assemblée, soit par un plébiscite, qui les séparerait de la Mère-Patrie ». Et il conclut, en s'écriant avec une virile émotion : « Nous vous tendons la main, ne nous refusez pas la vôtre. »

Minutes bouleversantes, hautes en dignité, qui marquent une vie d'homme. Elles mettaient les députés en face de leur conscience et leur imposaient le choix : ne pas accepter une paix d'humiliation; ou, s'il était impossible de continuer la guerre, du moins sauver l'honneur de la France, en refusant de rejeter hors de l'unité nationale ces Marches de l'Est, qui étaient prêtes à consentir encore pour elle les plus durs sacrifices.

Or, malgré l'insistance de l'unanimité des républicains pour qu'intervînt un vote immédiat qui fût un fervent écho à l'appel angoissé de Keller et de ses mandants, l'Assemblée répondit par une décision de procédure : renvoi de la proposition aux bureaux qui délibéreraient ultérieurement. Dans le Haut-Rhin, la bataille sévissait encore; l'on s'y battait désespérément pour l'honneur de la France; et, malgré les

hostilités, les populations alsaciennes venaient de manifester, à une majorité écrasante des snffrages, leur volonté incoercible de rester Français. Ainsi que l'avait souligné le rapporteur des élections du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, en rappelant notamment la longue et héroïque résistance de Strasbourg devant l'ennemi, elles avaient joint le courage civique au courage militaire.

A ce grand élan d'enthousiasme patriotique, l'Assemblée, dans sa majorité, répondait par une manœuvre de procédure.

Thiers, entré depuis peu dans la salle, sentit qu'il fallait intervenir. Dans quelques instants, il allait être chargé, comme chef de l'Exécutif, de négocier avec Bismarck. Il ne pouvait paraître indifférent à l'angoisse des Alsaciens et des Lorrains, partagée — il le savait — par la grande majorité des Français; il ne pouvait non plus laisser espérer la continuation des hostilités. L'homme est patriote, mais habile et réaliste. Il déclare aussitôt : « L'Assemblée doit comprendre que sur un sujet aussi grave, il faut agir en hommes sérieux. Il s'agit de savoir si vons donnerez à vos négociateurs — que je ne connais pas — un mandat impératif, ou si vous leur laisserez la liberté de négocier. »

Tout en affirmant qu'il partageait les sentiments de M. Keller et de ses amis, il précise toutefois : « Il ne faut pas que les paroles nous entraînent; il faut que nous sachions ce que nous voulons mettre derrière ces paroles. »

Et, au milieu de l'émotion générale, en politique consommé, Thiers demande que l'Assemblée se prononce aujourd'hui même, dans ses bureaux. « Sachez-le bien, ajoute-t-il, vous ne pourrez pas vous cacher derrière le Gouvernement que vous instituerez. Ayez le courage de votre opinion : ou la guerre, ou la paix! » Et, au milieu des mouvements divers que ses paroles provoquent, il s'écrie : « Pas d'enfantillage, quand il s'agit du sort de provinces intéressantes, ou du sort du pays tout entier. »

... Ou du sort du pays tout entier?... L'Assemblée n'hésite plus. Elle décide de délibérer sans désemparer dans ses bureaux. Une heure après, elle adoptait, pas assis et levés, une résolution « qui accueille avec la plus grande sympathie la déclaration de M. Keller et de ses collègues, mais s'en remet à la sagesse et au patriotisme des négociateurs ».

Immédiatement, Thiers, dont la finesse politique n'était pas la moindre qualité, obtenait la nomination d'une Commission de parlementaires de quinze membres qui, à Versailles, suivraient les négociateurs et en feraient rapport ultérieu-

rement à l'Assemblée. Gambetta voulut savoir quel serait le rôle exact de cette Commission, dont la nomination aboutirait en fait à dépouiller l'Assemblée elle-même de son pouvoir réel de contrôle. Le nouveau Gouvernement, répondit Thiers, entendait négocier, pacifier et réorganiser le pays. En une irrésistible fuite en avant, la majorité se hâta de lui donner son approbation.

Telle avait été cette triste et mémorable séance du 17 février. Depuis lors, Thiers et les quinze commissaires, repartis pour Versailles, n'avaient fourni à l'Assemblée aucune nouvelle précise sur les négociations en cours. Toutes les pensées étaient tournées vers Paris. Aux questions qui lui étaient souvent posées, Jules Favre répondait de manière évasive. Les bruits les plus contradictoires circulaient sur les exigences de Bismarck. Des quatre coins de la France, arrivaient des vœux et des motions demandant à l'Assemblée nationale de ne jamais consentir à la cession d'une partie du territoire national.

Enfin, le 28 février, l'Assemblée fut appelée à connaître des conditions du traité de paix.

Chacun, avec anxiété, attendait l'arrivée de Thiers et des quinze commissaires. « A cette heure, dans ce Bordeaux devenu capitale, le sentiment qui domine est le malaise qu'on éprouve dans la chambre d'un mort », écrivait Zola. L'accablement n'était pas moindre au sein de l'Assemblée elle-même. L'attente dans l'ignorance taraudait les esprits d'un intolérable agacement. Que fait Thiers? Où en sont les négociations? Qu'a-t-il pu obtenir des Allemands? Est-il vrai que Bismarck se soit montré si intransigeant que Thiers a rompu les pourparlers, et dit qu'il préférait continuer la guerre? Et Paris? Toute résistance a-t-elle cessé dans la ville héroïque? Est-elle occupée par les troupes prussiennes? Les imaginations s'échauffaient, l'angoisse était dans tous les cœurs.

A dix-huit heures, Jules Grévy ouvrit la séance. Les tribunes avaient été remplies bien avant quatorze heures. Thiers apparut enfin. Il était sombre, et semblait las. Il gravit d'un pas lourd les marches de la tribune. D'une voix qui avait perdu de sa clarté habituelle, il donna lecture du projet de loi qu'il avait préparé, soumettant à l'Assemblée les conditions de paix, fruit de ses récentes négociations. La fatigue visible de l'orateur, son émotion péniblement contenue ajoutaient à la difficulté de l'exposé. La contention des esprits était extrême. Les espoirs s'évanouissaient au fur et

à mesure de cette lecture. L'on hésitait à comprendre, si grande était la déception. Thiers laissa à Barthélemy Saint-Hilaire le soin de lire les clauses mêmes du traité. Stupeur et douleur dans l'Assemblée; elles étaient draconiennes et écrasantes. L'on entendit : cession de l'Alsace, sauf Belfort; cession de Metz et d'une partie de la Lorraine; cinq milliards d'indemnités exigés; occupation partielle de Paris... C'était le démembrement, l'écrasement de la nation. Un silence de mort pesa sur la salle, parmi les députés et le public des tribunes. Même ceux qui aspiraient avidement à la paix restaient accablés.

Pour couper court à un débat qui, une fois le premier moment de stupeur passé, risquait d'être violent et peut-être nuisible, Thiers, qui a dû monter plusieurs fois à la tribune, réclama l'urgence. Au nom de l'opposition, Gambetta s'éleva avec vigueur contre la procédure d'urgence, car il voyait en elle un étranglement de la liberté d'expression de l'Assemblée, et des droits des républicains qui se refusaient à mutiler la patrie. « Respectez mon silence, s'écria Thiers. J'ai quitté Paris hier soir, et je ne puis tout vous dire. Je rends responsable de ce qui peut arriver ceux qui mettent entrave à la discussion immédiate. » Et il insista pour que le débat public fût engagé dès le lendemain; l'Assemblée s'inclina. Cette journée du 28 février 1871 « sera à jamais écrite en lettres de deuil dans l'histoire de la France », nota, le soir même, Émile Zola.

En cette séance du 1er mars, chacun est encore sous l'effet du brutal coup de massue de la veille. Mais les responsabilités de Thiers sont si lourdes, en ces heures dramatiques pour la France, que beaucoup hésitent à les aggraver encore par une attitude ou par des paroles qui seraient nuisibles à l'intérêt national. Et puis ne faut-il pas conserver un ultime espoir, tant que tout n'est pas consommé, tant que n'est pas intervenu le vote définitif du traité.

La droite se tait. Les orateurs inscrits appartiennent tous à la gauche de l'Assemblée. Mais la majorité est favorable à la paix. Elle donne le spectacle d'une France craintive, soucieuse de ne pas laisser échapper la paix, au point de ne même pas défendre ses prérogatives. Elle tolère les orateurs, elle ne les écoute pas. Edgard Quinet plaide le droit et l'histoire. Victor Hugo, « un Isaïe qui maudit [1] », magnifique d'impro-

1. Émile Zola : *La République en marche*, p. 66.

visation, rappelle en son éloquence puissante et imagée les souffrances et l'héroïsme de Paris. Claire et pénétrante, la voix de Louis Blanc communique la chaleur de sa conviction et de son iudignation à un auditoire ponr une fois attentif : « Et ce siège de Paris! s'écrie-t-il, l'histoire pourra-t-elle l'envisager sans se demander ce que, peudant ce temps-là, faisait l'Europe? »

L'Europe, tout entière présente daus la tribnne diplomatique, reste de glace et poliment iudifférente.

Fait digne de remarque et tout à l'honneur de l'Assemblée. Pas un orateur n'évoque l'obligation de payer l'indemnité de cinq milliards de francs. Seule les préoccupe la cession d'une partie du territoire national; seule les préoccupe l'unité de la patrie. En face de l'Europe, face au monde, ces voix s'élèvent pour proclamer que l'Alsace et la Lorraiue resteront françaises, et qu'il est immoral de sacrifier à l'intérêt immédiat la justice et l'unité nationale. Réitéraut le serment pathétique qu'au nom de leurs concitoyeus ils avaient prononcé à la séance du 17 février, les députés de l'Est réaffirmèrent : « Nous sommes Français, et nous resterons Français, même malgré vous; nous attendrons que vous veniez nous arracher des maius de l'Allemagne. »

Une fois de plus, Thiers intervient. En face des principes et des réactions uaturelles du sentiment, il invoque des faits. Sa parole nette et incisive cette fois est l'expression d'un pragmatisme lucide, coupée parfois d'une inflexion d'émotion. Il stigmatise le Second Empire, responsable des malheurs actuels de la France. Il montre l'inéluctable nécessité de conclure la paix, et de voter le traité, seul moyen, affirme-t-il, d'arrêter une guerre que la France ne peut plus soutenir. Les jeux sont faits. L'Assemblée suit le négociateur qu'elle a mandaté, et vote, sans modification, le projet présenté : cinq ceut quaraute-six voix répondent oui, cent sept votent contre le traité. Une nouvelle protestation pleine de dignité des représentants des provinces martyres : « Nous sommes françaises, et nous resterons françaises, même malgré vous; nous attendrons que vous veniez nous arracher des mains de l'Allemagne! »

Puis, sans un cri, sans un mot de plus, les députés de l'Alsace et de la Lorraine se lèvent d'un seul mouvement et se retirent lentement de la salle; Gambetta, et toute la gauche, qui, jusqu'à la dernière minute, étaieut restés solidaires avec eux, les accompagnent en silence.

Spectacle déchirant. L'instant est particulièrement bouleversant. Une partie de l'âme de la France semble s'évanouir

et se séparer d'elle, pour toujours. Thiers quitte la salle. Jules Grévy lève rapidement la séance.

La paix est faite. La France est écartelée, mutilée. Il ne s'est trouvé que cent sept représentants de la Nation pour s'opposer à cette humiliation : les membres de la nouvelle gauche de Louis Blanc et ceux de l'extrême-gauche de Léon Gambetta.

Parmi eux, un jeune député, resté silencieux mais frissonuant de honte et d'indignation. Trente ans, l'allure fine et nerveuse, figure énergique aux pommettes saillantes, au front haut et bombé, déjà sollicité par la calvitie; des lèvres que souligne un rictus de mépris, signe d'une souffrance intérieure intense; rictus qu'accentuent de fortes moustaches noires, taillées à la franque. D'épais sourcils de jais abritent deux orbites profondes où luisent des yeux d'un noir à éclats, source d'un regard brillant d'intelligence et de volonté : Georges Clemenceau, député de la Seine, qui, voici quelques semaines, vient d'entrer dans la vie parlementaire. Au cours de ces longs et énervants débats, il avait pris la parole une fois — au début — pour protester contre le fait que la plupart des tribunes étaient interdites au public. Il devait sortir de ces douloureuses séances marqué pour la vie. Toute son existence allait en conserver la plus forte empreinte. De toute son espérance, il s'était associé au cri de fidélité des Alsaciens et des Lorrains. Son vote contre le traité de paix était un acte de foi, un serment solennel, silencieux et volontaire qui, à jamais, l'engageait tout entier. Il avait été heurté par l'attitude de la majorité qui l'avait blessé au plus vif de sa chair. La peur, le désir de paix à tout prix, l'abandon sans grandeur des Marches de l'Est, dont l'attachement à la patrie s'était exprimé eu termes si déchirants, l'acceptation de l'humiliation de la France, l'incompréhension, à ses yeux, de l'intérêt national par ces esprits sans horizon, tout le choquait, tout l'irritait, tout l'attristait. La France venait de se mettre un suaire. S'il n'avait pas pleuré, comme Victor Hugo, accablé de douleur et de honte, il n'en était pas moins en proie à la plus vive indignation. Nous sommes vaincus, pensait-il, mais non soumis! Et Gambetta avait raison de dire que si la France avait eu le courage de se raidir encore dans sa volonté de résistance, elle aurait pu lasser l'Allemagne, et obtenir des conditions de paix moins draconiennes. Une nation n'a de noblesse que dans la mesure où les citoyens qui la composent sont capables de lui sacrifier leur vie. Cette

Assemblée qui avait marchandé un remerciement à Garibaldi, ce soldat de la Liberté; qui avait désavoué Gambetta et l'héroïsme de la population parisienne; cette Assemblée qui, dans son désarroi, n'avait eu qu'une hâte : abdiquer entre les mains du Gouvernement tout ce qui constituait sa raison d'être, et la mission qu'elle avait reçue de la nation, elle ne lui inspirait que colère et dégoût. Ce que veut le peuple de France, estimait Clemenceau, ce pourquoi il nous a élus, c'est la défense jusqu'à l'ultime effort des droits et de l'honnenr de la nation, le contrôle réel, positif, des actes de l'Exécutif, et non leur simple homologation.

Ce qu'il veut aussi, c'est l'instauration d'un régime politique fondé à la fois sur l'unité de la patrie et les principes démocratiques. Seule une République démocratique, sociale et courageuse pourra remettre la France debout, lui rendre la puissance et le respect des nations. Alors, elle arrivera à forcer le destin et à obtenir le retour des provinces perdues. Un jour viendra où les cent sept auront eu raison d'avoir déclaré devant le monde que l'Alsace et la Lorraine étaient à jamais françaises.

Georges Clemenceau quitte l'Assemblée soucieux, profondément préoccupé. Brisé d'émotion, à la fin de cette séance de six heures, il pense sans doute ce que déjà, la veille, écrivait Zola, témoin lucide et lui-même déchiré : « Il m'a semblé sortir d'un caveau funéraire et traverser un peuple en deuil qui venait de conduire les funérailles de sa patrie... Les noms de Metz et de Strasbourg couraient comme des sanglots. » Clemenceau est inquiet sur l'avenir de la France, livrée, estime-t-il, à la faiblesse, à la pusillanimité, à l'incompréhension de pareils représentants. Jeune parlementaire venu à la vie publique avec la conscience d'une mission, il est déçu de voir méconnus les principes essentiels, les idées fondamentales qui lui semblent devoir inspirer l'action politique.

Aussi est-il décidé à réagir.

Tout est à refaire; tout est à rebâtir, l'âme et le corps de la France. Replié dans son indignation et sa douleur, Georges Clemenceau jure de consacrer, plus que jamais, sa vie à l'œuvre de réparation imposée par l'injustice et l'humiliation que vient de subir sa patrie; d'employer toutes ses forces, toute son énergie, toute sa volonté d'action à faire rayonner et triompher les idées qui n'ont cessé de nourrir sa pensée et ses actes, qui constituent sa vraie raison de vivre et de lutter : la Patrie par la République et, par la Démocratie, la Liberté et la Justice.